

EN SAVOIR PLUS

WWW.DOPAGE.BE



ONAD.CF



02 413 27 94
02 413 24 46



adams@onadcf.be



Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles



ORGANISATION NATIONALE ANTI DOPAGE
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Une brochure de l'ONAD CF.

Toutes les informations reprises dans cette brochure sont propres au fonctionnement de l'ONAD CF et s'appliquent sur le territoire de la région de langue française.



LE MINI GUIDE DES MANQUEMENTS



ORGANISATION NATIONALE ANTI DOPAGE
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

QU'EST CE QUE C'EST?

Un manquement est un non-respect de mes obligations de localisation de **sportif d'élite**.

DANS QUELS CAS PUIS-JE AVOIR UN MANQUEMENT?

JE N'AI PAS COMMUNIQUÉ DE WHEREABOUTS POUR LE TRIMESTRE

Après vérification de mes données de localisation, un membre de l'**ONAD CF** constate que mes données n'ont pas été transmises dans les délais (24 septembre, 24 décembre, 25 mars, 24 juin) pour le trimestre qui suit.

MES WHEREABOUTS SONT INCOMPLETS / NE SONT PAS MIS À JOUR

Après vérification de mes données de localisation, un médecin contrôleur ou un membre de l'**ONAD CF** constate que mes données ne sont pas complètes ou n'ont pas été mises à jour (manque d'entraînements, d'hébergements, de compétitions,...).

JE SUIS ABSENT

Un médecin contrôleur s'est présenté pour me faire subir un contrôle antidopage en suivant mes données de localisation. Le contrôle antidopage n'a pas eu lieu car j'étais absent à l'heure et à l'endroit que j'avais communiqués dans mon calendrier ADAMS.

ÉTAPES

L'**ONAD CF** constate le manquement et m'envoie un courrier

Je peux envoyer une explication à la **CIDD**: dans les 15 jours à partir de la date de notification du courrier

**J'ENVOIE UNE
EXPLICATION**
dans les délais

La **CIDD** a 14 jours à partir de la réception de ma justification pour prendre une décision et me la communiquer

**MANQUEMENT
ANNULÉ**

**JE N'ENVOIE PAS
D'EXPLICATION**
dans les délais

Le manquement est automatiquement enregistré 16 jours après la date du courrier de constat

**MANQUEMENT
ENREGISTRÉ**

CONSÉQUENCES

		SPORTIF DE CATÉGORIE A	SPORTIF DE CATÉGORIE B	SPORTIF DE CATÉGORIE B RECLASSÉ A
TOUT MANQUEMENT(S) ENREGISTRÉ(S)	1 ^{er}	/	/	Prolongation de 12 mois
	2 ^{ème} *	Amende: 250 €	/	Amende: 250 €
	3 ^{ème} *	Fait de dopage: Jusqu'à 2 ans de suspension	Passage en catégorie A pour 6 mois	Fait de dopage: Jusqu'à 2 ans de suspension

*sur une période de 12mois

SPORTIF D'ÉLITE: Les sportifs et les sportives du groupe cible de l'**ONAD CF**.

ONAD CF: L'Organisation Nationale Antidopage Communauté française (BE).

CIDD: La Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage.